

BÉNÉFICIAIRE

# À LA RECHERCHE DE L'HÉRITIER PERDU

*De plus en plus de personnes décèdent sans laisser d'héritiers connus. Pour les retrouver, le notaire fait appel à un fin limier, le généalogiste successoral. Mode d'emploi.*

## QUAND RECOURIR À UN GÉNÉALOGISTE SUCCESSORAL ?

Il arrive que le notaire n'ait pas d'autre solution que de recourir à ses services pour établir, compléter, vérifier une « dévolution successorale », c'est-à-dire la liste des personnes qui vont hériter d'un défunt. « Parfois, nous n'avons aucune idée de l'identité des héritiers, explique Jeanne Caspar, notaire à Beaulieu-sur-Mer (Alpes-Maritimes). Dans d'autres cas, nous avons connaissance d'héritiers, ou d'un légataire universel nommé par testament, mais nous n'avons aucun moyen de les retrouver. Enfin, >>>

MONTANT ANNUEL, EN EUROS, QUE LES GÉNÉALOGISTES CONTRIBUENT À DISTRIBUER : 150 MILLIONS À LEUR PROFIT, 350 AUX HÉRITIERS, 550 À L'ÉTAT.  
Source : Chambre des généalogistes successoraux de France.

1  
milliard

►►► nous pouvons avoir identifié et localisé des parents éloignés, mais nous voulons être certains qu'aucun autre héritier n'a été oublié ou ne vient à un rang préférable dans la succession. »

S'il est vrai que le règlement de la très grande majorité des successions ne pose aucune difficulté, des doutes peuvent surgir. « Nous faisons appel plus souvent qu'avant aux services de généalogistes, confie Jeanne Caspar. L'évolution de la société et de la famille, du fait de la progression de l'union libre, de la multiplication des divorces, de l'accroissement des familles recomposées, de l'augmentation d'enfants nés hors mariage ou encore du développement de la mobilité géographique n'y est pas étrangère. »

#### COMMENT TRAVAILLE CE PROFESSIONNEL ?

Le notaire fait appel aux services d'un généalogiste en lui adressant un mandat de recherche d'héritier et en lui donnant les documents et les informations à sa disposition. « Le moindre indice peut nous être utile, comme un livret de famille, un nom ou même une adresse pour débiter nos investigations », confie Séverine Mariani, généalogiste successoral.

Ces recherches vont le conduire en France, à l'étranger, dans les mairies, les greffes de tribunaux, aux archives départementales, aux archives d'état civil, et parfois même dans des cimetières ! Le généalogiste va s'attacher à dresser un tableau généalogique afin de ne pas évincer d'héritier.

La tâche se complique lorsqu'il s'agit de retrouver des parents jusqu'au sixième degré (les petits-enfants des grands-oncles du défunt). Ce travail de limier peut durer de quatre mois à plusieurs années. « Quand nous démarrons, nous n'avons aucune idée du temps qu'il nous faudra pour retrouver les héritiers, ni même de la direction que vont prendre nos recherches ; c'est ce qui rend notre métier passionnant », ajoute Séverine Mariani.

#### QUE SE PASSE-T-IL UNE FOIS LES HÉRITIERS RETROUVÉS ?

Le généalogiste successoral propose la signature d'un contrat de révélation de succession à chaque héritier. À ce stade, les héritiers ne connaissent ni l'identité du défunt, ni le contenu de la succession. Ils doivent d'abord accepter et signer le contrat de révélation, qui ne présente aucun risque financier et n'engage pas à accepter la succession.



#### L'AVIS D'EXPERT

**Patrick Bertrand**, généalogiste successoral à Marseille

Si les notaires faisaient auparavant davantage appel à nos services pour rechercher des héritiers éloignés (jusqu'au 6<sup>e</sup> degré), il n'est pas rare aujourd'hui de devoir vérifier l'identité d'un membre de la famille proche (un frère, un cousin). En révélant une

#### RÉVÉLER UNE SUCCESSION CREE LA SURPRISE... ET AUSSI LA MÉFIANCE

succession à un héritier, nous créons la surprise... et la méfiance. Souvent, les héritiers ainsi retrouvés contactent le notaire pour vérifier nos dires et se rassurer. L'image de notre profession serait encore améliorée avec plus de transparence. Nos tarifs, par exemple, pourraient faire l'objet d'une tarification réglementée. Malheureusement, si certains professionnels le réclament, le ministère de la Justice ne semble pour l'heure envisager aucune modification.

**Les honoraires du généalogiste varient de 15 à 50 % de la part nette revenant aux héritiers, selon le degré de parenté et la complexité des recherches.**

### **QUI FINANCE LE TRAVAIL DU GÉNÉALOGISTE ?**

Le généalogiste assure l'intégralité des frais engagés, qui resteront à sa charge s'il échoue dans ses recherches ou si un testament rendant caduc son travail est mis à jour. « C'est un risque que nous prenons, témoigne Patrick Bertrand, généalogiste. Au départ, nous avons une vague connaissance de l'actif de la succession, par exemple un bien immobilier. En fonction des évolutions de nos recherches, nous prenons la décision d'engager des frais ou pas. Parfois, il faut savoir arrêter les recherches en cas d'impasse. »

À l'inverse, si le généalogiste découvre un ou plusieurs bénéficiaires de la succession, il sera rémunéré moyennant un pourcentage sur leur part nette d'héritage.

### **QUEL EST LE MONTANT DE SA RÉMUNÉRATION ?**

Les honoraires du généalogiste varient de 15 à 50 % de la part nette revenant aux héritiers, selon le degré de parenté et la complexité des recherches. Si l'actif net d'une succession évaluée à 300 000 € doit être partagé entre trois neveux et nièces (quatrième degré), chacun empoche 100 000 €. Après application de l'abattement fiscal (79 677 €) et déduction des droits de succession (taxation à 55 %), leur part d'héritage s'élève à 41 415 €. Une fois déduits les 30 % de la rémunération du généalogiste, soit 12 425 € par bénéficiaire, chaque héritier perçoit donc 28 990 €.

### **LA PROFESSION EST-ELLE RÉGLEMENTÉE ?**

Non, et c'est pour cette raison que les prix sont libres. Avec la réforme des successions du 23 juin 2006, le généalogiste ne peut plus se saisir lui-même d'une succession en

cours. Pour pouvoir rechercher un héritier et prétendre à une rémunération, il doit être porteur d'un mandat donné par le notaire.

### **PEUT-ON NÉGOCIER LES PRIX ?**

Oui, comme dans toute convention. Le contrat de révélation étant soumis à l'article L. 121-16 du Code de la consommation, les héritiers disposent d'un délai de sept jours à compter de la signature du contrat pour revenir sur leur engagement (Cour de cassation, 1<sup>re</sup> chambre civile, 29 octobre 2002). Ce délai, qui est porté à 14 jours si le contrat est conclu à distance, est parfois utilisé pour tenter de négocier les prix à la baisse. En dernier recours, les tribunaux peuvent aussi être saisis afin de réduire les honoraires du généalogiste lorsqu'ils paraissent exagérés au regard du service rendu (Cour de cassation, 1<sup>re</sup> chambre civile, 6 juin 2012).

### **QUE SE PASSE-T-IL SI LA SUCCESSION NE COMPORTE QUE DES DETTES ?**

Si les dettes laissées par le défunt sont plus importantes que son patrimoine, les héritiers n'auront rien à payer. Le généalogiste s'engage à conserver à sa charge l'ensemble des frais qu'il aura exposés. Mais la succession peut aussi révéler que le lointain cousin était fortuné! ● ROSINE MAIOLLO

#### **INFOS**

- **Union des syndicats généalogistes professionnels** : usgp.fr.
- **Chambre des généalogistes successoraux de France** : chambre-genealogistes.com.
- **Chambres des notaires** : permanences départementales gratuites sur notaires.fr (cliquer sur Obtenir une information précise/Permanences régionales).